

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

COMMUNE DE MEYMAC

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

VU la délibération en date du 25 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 26 mai 2020 donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

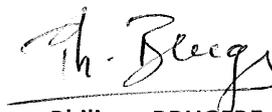
DECISION N°2025-06-32

ARTICLE 1^{ER} :

Il est validé un devis de l'association de réinsertion AILE sis 52 rue de Loches 19200 USSEL pour un montant de 4.173,50 € TTC pour la réfection de la classe « Ulis » de l'école primaire.

Meymac, le 05 Juin 2025

Le Maire de Meymac,



Philippe BRUGERE

Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20250605-2025-06-32-A1
Date de télétransmission : 05/06/2025
Date de réception préfecture : 05/06/2025